



**Déclaration liminaire CSA du 26 mars 2026 :
Un sentiment partagé « entre impunité et parachute doré »**

Après 5 années de management dysfonctionnel et maltraitant, voici le bilan de notre ancienne direction :

- Une parodie de dialogue social
- Maltraitance et brutalité envers le personnel et les OS en CSA SPIP
- La suppression par la Direction des enregistrements vocaux permettant de rédiger le PV du CSA du 28 mars 2024.
- La mise sous écoute d'une CPIP pendant un entretien, encore représentante syndicale du SNEPAP CSA SPIP qui démissionnera de sa fonction au cours de l'été 2024.
- Fin novembre 2024, deux DPIP MO en arrêt maladie qui ne reviendront plus au SPIP
- Une réorganisation du service MO imposée par la Direction dès janvier 2025 sans présentation préalable en CSA pour avis et menée sans véritable accompagnement en l'absence des deux DPIP MO
- Des courriers d'alerte par les médecins de prévention du 63 et du 15 en début d'année 2025
- 1er trimestre 2025, quatre organisations syndicales (locales, régionales et/ou nationales) se sont déplacées sur site et ont dénoncé la maltraitance managériale du personnel et les RPS.
- Mai 2025, lancement de l'enquête FS CSA I et de l'Audit privé.
- 2024 à 2025 : plusieurs arrêts maladies (DPIP, CPIP et PA) sur les trois antennes suivis pour certains de temps partiels thérapeutiques (Riom, Clermont-Fd et Aurillac).
- 2025 : Deux rapports d'enquête accablants (du CSA FS I et Audit privé) sur les méthodes de management de la Direction 63-15.

Fin mars 2026, le SPIP 63-15 compte encore des arrêts maladies (CPIP et PA) et des temps partiels thérapeutiques.

Résultat : un SPIP 63-15 « **fragilisé** » mais qui a « **su résister** » grâce à la résilience de son personnel (CPIP, PA, ASE).

Malgré les nombreuses alertes des OS et les rapports d'enquête, la DISP de LYON aura brillé par son manque de réactivité et de volonté. En effet, alors que les agents ont été entendus en mai 2025, il faudra attendre le 18 décembre pour obtenir une restitution orale des rapports par le DISP de Lyon qui n'aboutira au final « **à rien** ». Du côté de la DAP « **silence radio** », aucune procédure disciplinaire n'a été envisagée, préférant opter pour la « **politique de l'autruche** ».

L'ancienne Direction Fonctionnelle a donc quitté le SPIP 63-15 « **en toute impunité et vers des parachutes dorés** », jusqu'à nous adresser en février 2026 un message de départ au ton provocateur en nous souhaitant notamment de faire preuve de « **lucidité** » et « **d'un peu d'humour quand il le faut** ».

Une page se tourne enfin au SPIP 63-15 avec une nouvelle équipe de direction. A ce jour, sur les sept postes de directeurs, la nouvelle Direction ne compte que trois DPIP pour assurer la gestion quotidienne du SPIP 63-15.

Nous espérons que le personnel retrouvera un cadre de fonctionnement sécurisant, soutenant et apaisé. Dans cette perspective, nous sommes conviés au CSA du 26 mars et nous reprendrons notre place au sein de cette instance de dialogue social. Nous rappelons que notre décision de boycotter les CSA a été prise en cohérence et adéquation avec les conséquences des brutalités managériales relevées. A ce titre, il était hors de question pour la CGT IP de continuer de participer à un simulacre de dialogue social avec une Direction responsable des « **maux** » du SPIP 63-15.



**Déclaration liminaire CSA du 26 mars 2026 :
Un sentiment partagé « entre impunité et parachute doré »**

Nous espérons retrouver et établir avec la nouvelle Direction une relation cordiale et constructive au sein de laquelle le personnel et le dialogue social seront respectés.

Suite à l'HMI qui s'est tenue le 2 février dernier, nous avons proposé au personnel un calendrier des HMI pour l'année 2026. Nous invitons donc les agents à participer activement à cette instance qui nous permettra d'alimenter une réflexion collective ou de lister nos difficultés, notamment dans la perspective des CSA.

Pour finir, nous rappelons que le personnel dispose de la cellule de veille du CSA I FS et du cahier d'hygiène et sécurité. Il peut aussi solliciter un RDV avec le médecin et la psychologue de prévention ainsi que la psychologue du personnel.

La CGT IP reste mobilisée et en soutien du personnel.

La CGT IP 42-43-63